

WEBINAIRE

Épisode #17

Jeudi 24 septembre 2026

11H00 - 12H00

Projets EnR ambitieux : et si vous passiez au co-développement ?

ANIMÉ PAR CIRENA
RÉSEAU LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

**À DESTINATION DES ÉLU.E.S ET CHARGÉ.E.S
DE MISSION EN COLLECTIVITÉS**

INFORMATIONS PRATIQUES

Une **websérie** pour apporter des éléments de connaissances et de réponse aux élus sur les projets en co-développement.

Un format d'1H :

40' information + retour d'expérience
20' échanges

Replay disponible

Sur [la playlist Youtube des Générateurs Nouvelle-Aquitaine](#) quelques jours après le webinaire

Projets EnR ambitieux : et si vous passiez au co-développement ?

ÉPISODE 17 DE LA WEBSÉRIE DES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

Programme

- 11H00** Introduction et présentation du réseau des Générateurs
Klara ROQUES & Mathilde BACQUET,
Conseillères « Les Générateurs Nouvelle-Aquitaine »
- 11H05** Comprendre le co-développement : focus sur les volets techniques, administratifs, juridiques et financiers
Mathieu DAVRIL, Terra Energies
- 11H35** Retour de terrain des Landes d'Armagnac
Comment co-développer 5 projets photovoltaïques sur foncier public (120 MWc) ?
Cécile JULIARD, Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- 11H50** Temps d'échanges

VOS CONSEILLERS LES GÉNÉRATEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Mathieu MANSOURI

Directeur adjoint et
responsable de Pôle
CRER Nouvelle-Aquitaine



Nacer LEROUX

Chargé de mission
Électricité renouvelable
CRER Nouvelle-Aquitaine



Arnaud DE OLIVEIRA

Chargé de mission
Energies renouvelables
ALEC 33



Mathilde BACQUET

Chargée de
développement territorial
CIRENA



Eliot WATTEZ

Chargé de mission
Energies renouvelables
ALEC 33



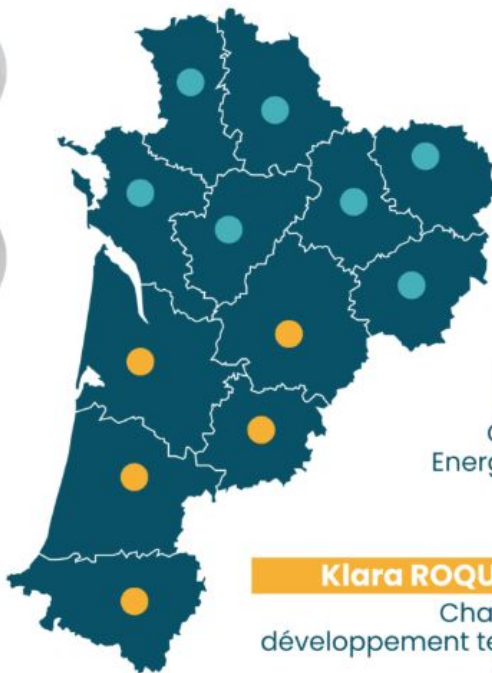
Klara ROQUES

Chargée de
développement territorial
CIRENA



Alvina HEYNE

Responsable d'antenne
CRER Nouvelle-Aquitaine



Réseau financé par l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe.

CONTACTEZ LE RÉSEAU

nouvelle-aquitaine@generateurs.info



Animation et accompagnement **neutre et gratuit à destination de vos élu.e.s** pour le développement de projets, la montée en compétence autour des sujets d'énergies renouvelables et la mise en place de stratégies territoriales.

3 Filières

Hydraulique



Solaire photovoltaïque



Éolien



Sur l'ensemble des volets, en phase émergence

Technique

Juridique

Environnement

Financier

Une **pluralité d'accompagnements** (conseils, notes, visites, animations..)

Soutien dans le développement de projets, uniquement en phase d'émergence



Visite de site du parc AgriPv Déméter à Losse

RESSOURCES ET ANIMATIONS DU RÉSEAU

CATALOGUE GÉNÉRATEURS



VOLET TECHNIQUE

Éolien
notions générales

Photovoltaïque
notions générales

Agrivoltaïsme

**Comprendre
l'autoconsommation
collective**

**Ombrières et
bâtiment**

**Comment développer
une stratégie EnR sur
mon territoire**

VOLET APPROPRIATION TERRITORIALE DES PROJETS

**S'impliquer dans un
projet**

**Partage de la valeur
ajoutée dans un projet
PV ou éolien**

**Le codéveloppement
de projet**

**Négocier avec un
développeur**

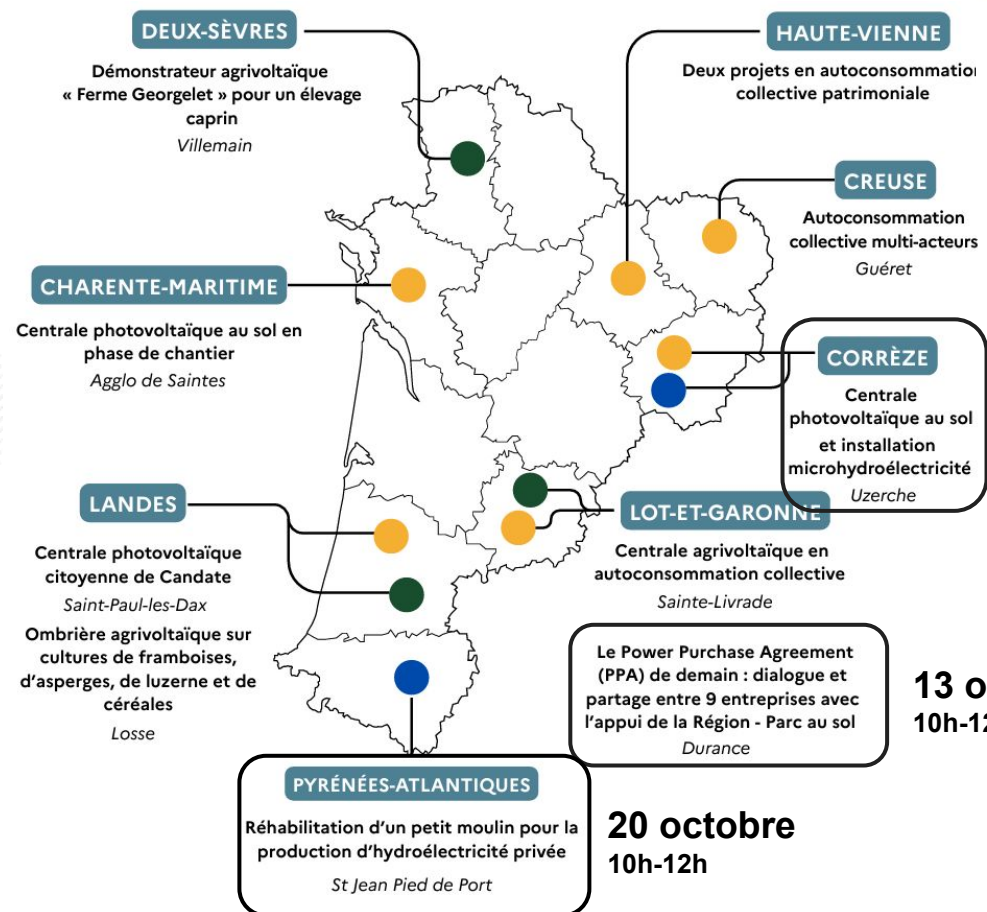
**Les enjeux de
financement**

**Montage
de projet**



À VENIR

Tour des Générateurs



[Lien d'inscription](#)
[Programme](#)

Webinaires

A venir prochainement

Découvrir la filière
agrivoltaïque - épisode 2
Novembre 2026

06 octobre
9h-11h
14h-16h

13 octobre
10h-12h

20 octobre
10h-12h

A VENIR

Les ateliers

« GÉNÉRATEURS DE DÉCLICS »

Le RDV mensuel des collectivités pour gagner de l'expérience et trouver des solutions qui viennent du terrain

Plus qu'un simple partage d'expérience, **passer de la théorie à la pratique entre pairs, et co-construire des outils sur mesure directement mobilisables** pour favoriser l'appropriation locale et porter des projets d'énergies renouvelables harmonieux et concertés.

MODALITÉS

- 3 ateliers par module
- 1 atelier par mois
- 45' par atelier
- exclusivement en visio
- sur inscription

L'APPROPRIATION
TERRITORIALE
AUTOUR DE

3 MODULES



1er module

A venir prochainement

**Les projets agrivoltaïques :
vers plus de dialogue
territorial ?**



Projets EnR ambitieux : et si vous passiez au co-développement ?



Le réseau qui donne une nouvelle
énergie à votre territoire !





FONDS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE



La Nouvelle-Aquitaine s'investit avec vous
pour la transition énergétique

Terra Energies

- **Outil d'investissement**, créé par la **Région Nouvelle-Aquitaine**, pour accompagner le **développement et le financement** de projet de **production d'énergie renouvelable** sur son territoire.
- Actionnaire principal : **Région Nouvelle-Aquitaine**.
- Missions :
 1. **Financer** des projets ;
 2. Favoriser le **ruissèlement local** de la valeur des projets.
Ex : actionnariat public (SEM, collectivités, citoyens)
- Fonds : **12 M€** à investir d'ici 2030
- Fonctionnement :
 - ☐ **Filières** : photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, géothermie, stockage...
 - ☐ **Partenaires** : public (collectivité, SEM, citoyens) et privés (développeurs, financeurs)
 - ☐ **Modalités** d'intervention :
 1. **Codéveloppement** de projet ;
 2. **Prise de participation minoritaire** (40% max) dans les sociétés portant les actifs EnR.
 - ☐ **Montant** d'intervention : **200 k€ à 3 M€**
 - ☐ **Taille** de projets : **3 MW à 100 MW**



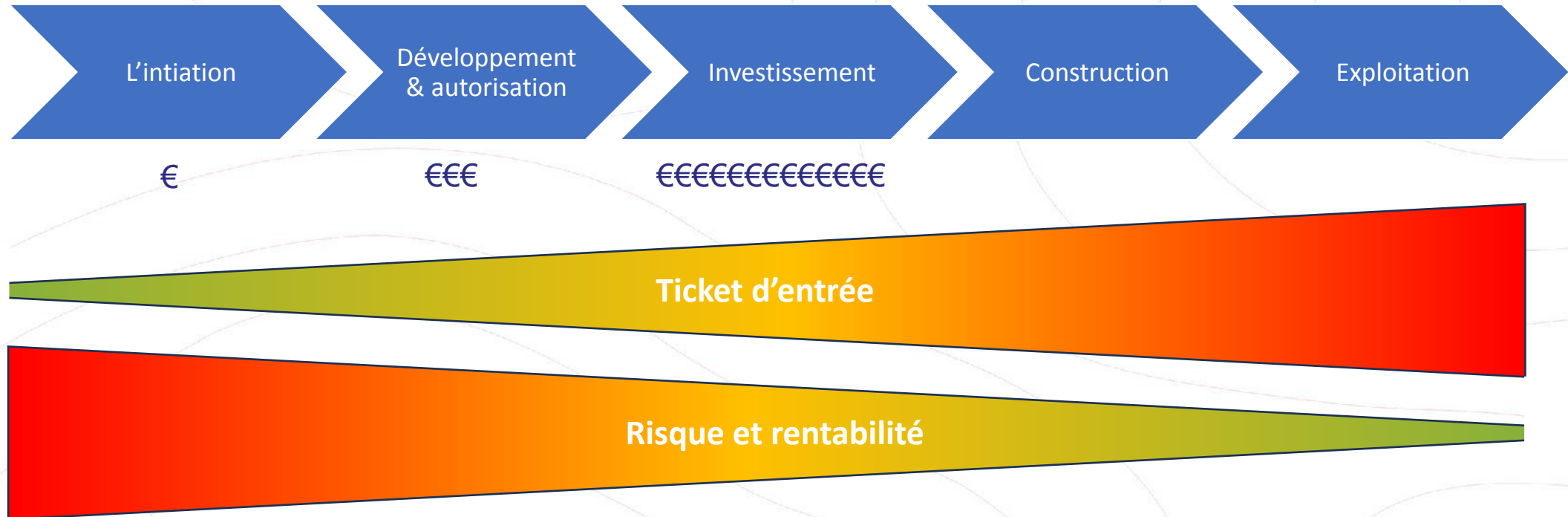
1. Région Nouvelle-Aquitaine : 42%
2. Caisse des Dépôts : 27%
3. Crédit Agricole : 11%
4. Banque Populaire : 5%
5. Caisses d'Epargne : 4%
6. Crédit Coopératif : 2%
7. SOREGIES : 2%
8. REN France : 2%
9. VALOREM : 1%
10. SAFIDI : 1%
11. 3D Energies : 2%



Terra Energies n'est pas une subvention et ne finance pas d'études.

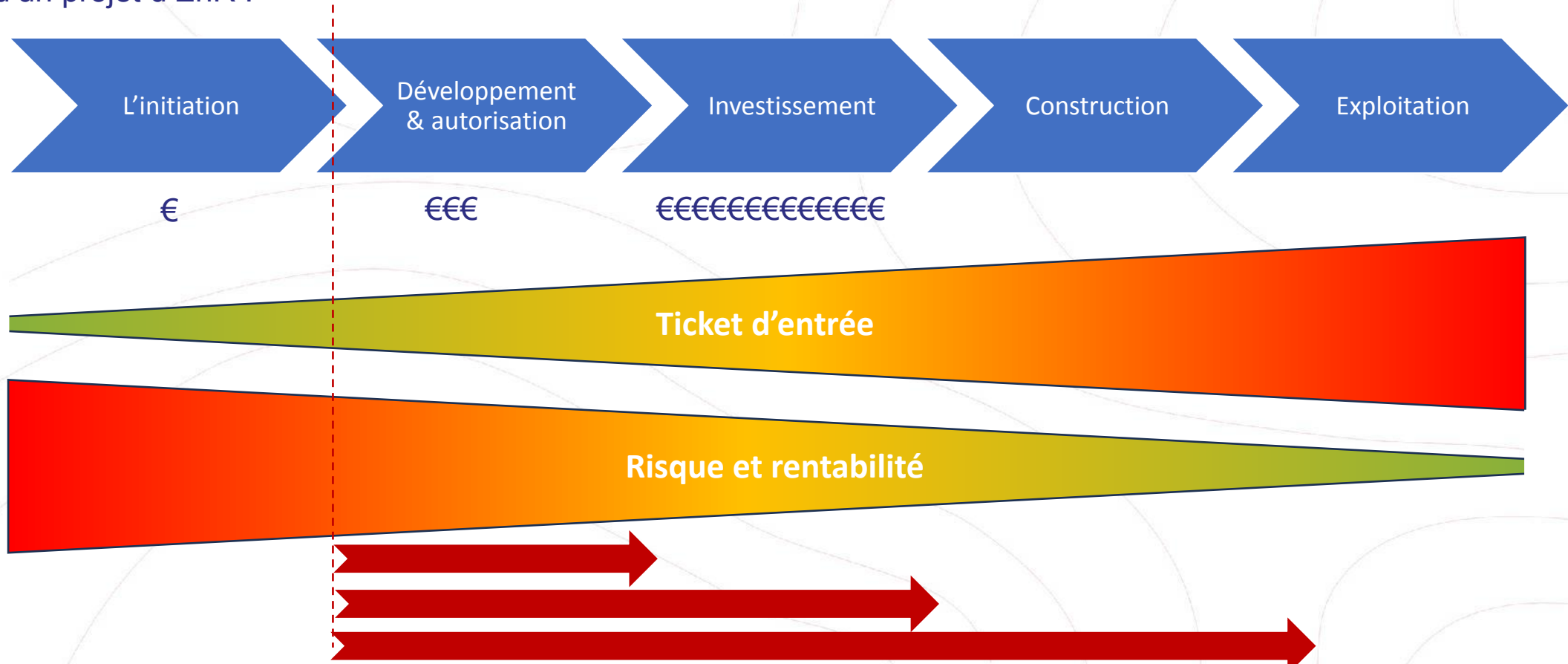
Le codéveloppement, c'est quoi ?

- Applicable facilement aux technologies suivantes : **photovoltaïque** (grandes centrales), **éolien** et **méthanisation**.
- Vie d'un projet d'EnR :



Le codéveloppement, c'est quoi ?

- Applicable facilement aux technologies suivantes : **photovoltaïque** (grandes centrales), **éolien** et **méthanisation**.
- Vie d'un projet d'EnR :



Codéveloppement = implication dans le projet dès la phase de développement

L'initiation

- La base :
 - ☐ Foncier ne vous appartenant pas : peu ou pas de pouvoir sur le projet.
 - ☐ Foncier vous appartenant : **pouvoir absolu** (ou presque...) sur le projet.
 - Les méthodes pour attribuer du foncier public :
 1. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :
 - C'est quoi : appel à projet selon cahier des charges, puis sélection d'une offre pour attribution du foncier.
 - Atouts : vous fixer vos règles.
 - Enjeux : nécessite de se faire accompagner dans le montage de l'AMI et l'évaluation des offres.
 2. La Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) :
 - C'est quoi : manifestation spontanée d'un porteur de projet, publiée pour assurer la publicité avant attribution du foncier.
 - Atouts : rapide.
 - Enjeux : moins solide juridiquement ☐ Adapté aux petits projets.
 3. Le contrôle étroit :
 - C'est quoi : à partir du moment où la collectivité est actionnaire et assure un contrôle significatif sur la société, pas besoin de mise en concurrence.
 - Atouts : pas besoin de mise en concurrence.
 - Enjeux : le débat existe sur la notion de contrôle significatif, impose en général un actionnariat important
- Conseil Terra Énergies : si vous souhaitez vous impliquer dans le projet, privilégier l'AMI.

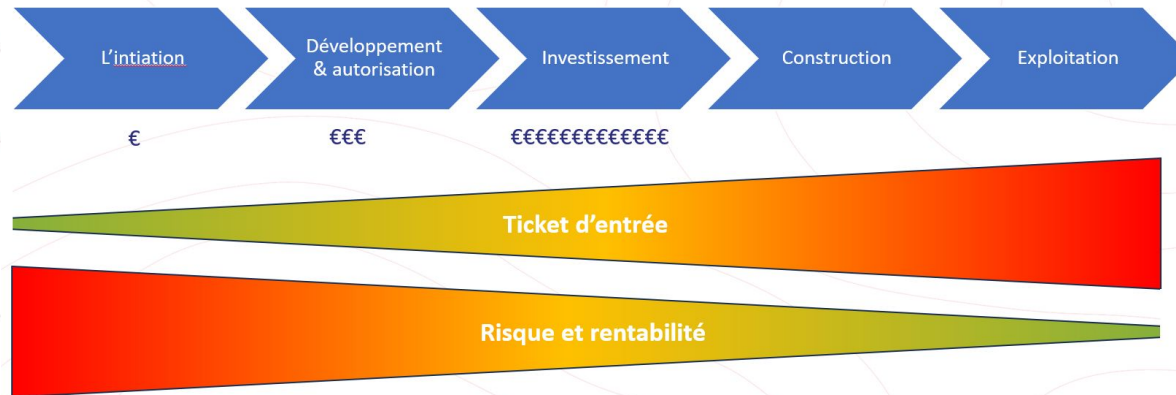
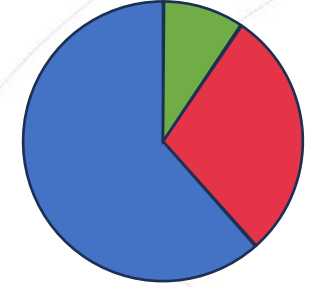
Le développement

- **Développer** un projet d'EnR, c'est :
 1. **Payer** : des études, du temps de chef de projet
 2. **Produire** : du travail permettant de concevoir techniquement l'unité, et d'obtenir les autorisations
 3. **Décider** : des orientations du projet
 - Niveau 0 d'implication : je laisse faire
 - **Niveau 1 d'implication : décider**
 - **Niveau 2 d'implication : décider + payer**
 - **Niveau 3 d'implication : décider + payer + produire**
- **Codévelopper**
- Règles du jeu : **protocole de partenariat** (ou contrat de codéveloppement, ou convention de partenariat...)

Conseil Terra Energies : afin de limiter votre exposition financière, privilégier le **niveau 1** d'implication.

La société de projet

- Souvent 100 titres de 10 €, ou 1 000 titres à 1 €.
 - Ex:
 - Développeur : 60%
 - Acteur territorial spécialisé : 30%
 - Commune : 10%
- Véhicule juridique portant : 1) les autorisations, 2) les investissements et 3) les contrats.
- Prend de la valeur au fil du temps = récompenses pour le risque porté.

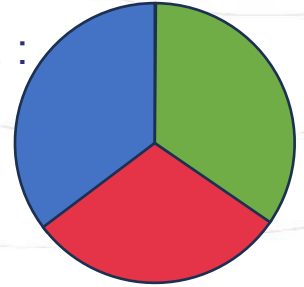


- Règles du jeu : les **Statuts** (formel et public) et le **Pacte d'associés** (libre et confidentiel).

Conseil Terra Energies : s'associer au projet & fixer les règles le plus tôt possible.

La gouvernance

- Règle d'entrée : être actionnaire.
- Assemblée générale :
 - 1 titre = 1 voix.
 - Quelques décisions à majorité simple ou renforcée : dissolution, approbation des comptes, conventions réglementées...
 - Quelques décisions légales à l'unanimité : engagements des associés, transférabilité des titres, modification des responsabilités...
- Les comités : direction (CODIR) / pilotage (COPIL) / technique (COTECH) / conseil d'administration... :
 - 1 titre ≠ 1 voix
 - Prennent les décisions stratégiques du projet.
 - Ex : validation des implantations, des budgets, des sous-traitants...
- Quelques notions usuelles :
 - Inaliénabilité : obligation de rester dans la société un certain temps.
 - Droit d'agrément : accord nécessaire pour céder les titres.
 - Droit de préemption : priorité pour racheter les titres céder.
 - Transferts libres : transfert facilité à un affilié.
 - Obligation/Droit de sortie conjointe : obligation ou possibilité de céder ses parts en même temps qu'un autre associé.



Le financement

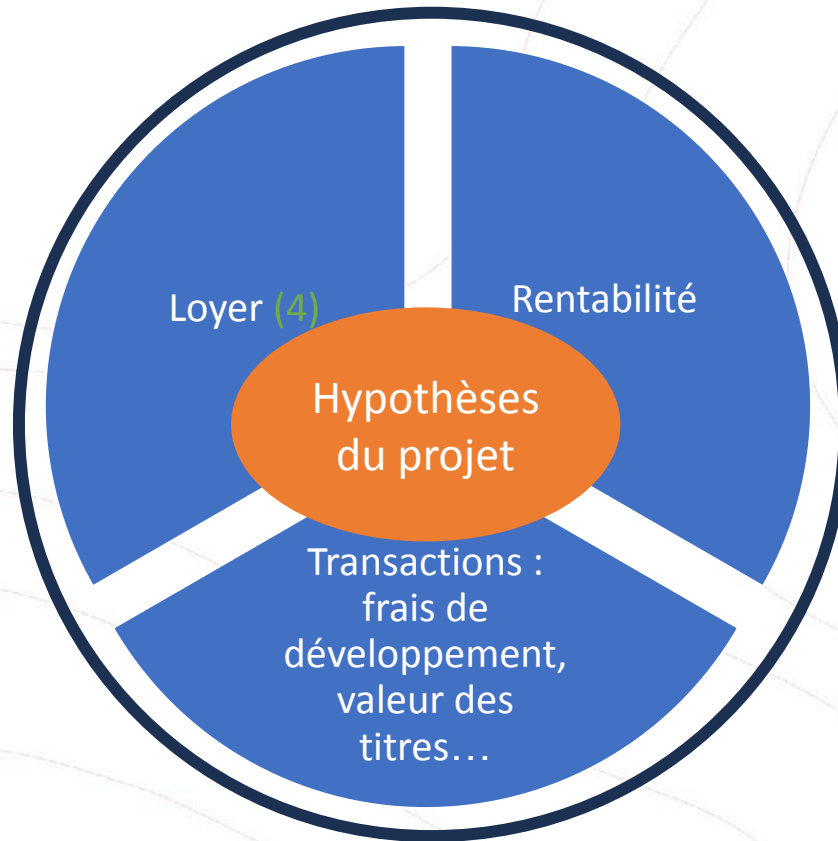
- La société de projet : 200 € pour 20% de capital en début de développement peuvent devenir 200 000 €* revendus au financement (1).
- Le développement :
 - Ordre de grandeur : 25 k€/MW, soit 375 k€ pour 15 MWc.
 - Financement très risqué.
 - A l'investissement, les frais de développement sont remboursés avec une marge (2) couvrant le risque porté.

Conseil Terra Energies #1 : laisser le financement (et la rémunération) du développement au porteur de projet dont c'est le métier.

Conseil Terra Energies #2 : ne pas sous-estimer l'apport non-financier d'une collectivité à un projet.
- L'investissement :
 - Ordre de grandeur : 1 M€/MWc, soit 15 M€ pour 15 MWc.
 - Financement au prorata du capital.
 - Actionnaire à 20% : 450 k€
 - ⚠ Outil : les comptes courants d'associés (CCA) = une dette remboursée avec intérêt (3) si le projet le permet.
 - Art. L1522-4 et L1522-5 du CGCT : les avances d'une collectivité 1) ne peuvent représenter +15%/5% des recettes de fonctionnement, et 2) doivent être remboursées sous 7/5 ans, renouvelable une fois.

Conseil Terra Energies : des outils territoriaux existent précisément pour porter cette part d'investissement.

La valeur



Vase clos

Cas pratiques

Un projet éolien/photovoltaïque est développé sur votre commune.

Option 1 : je ne souhaite pas impliquer de temps ou d'argent dans le projet.

☐ Je peux :

- Attribuer le foncier contre un loyer.
- Conditionner mon soutien au projet à : une participation minoritaire de la collectivité au capital, avec sortie négociée à l'investissement et/ou l'association d'un acteur territorial spécialisé.

Option 2 : je souhaite être partie prenante des décisions du projet durant sa phase de conception, mais ne souhaite pas investir.

☐ Je peux :

- Attribuer le foncier contre un loyer.
- Conditionner mon soutien au projet à :
 - 1) Une participation minoritaire de la collectivité au capital, avec sortie négociée à l'investissement et ;
 - 2) Une place dans la gouvernance.

Option 3 : je souhaite rester partie prenante du projet sur long terme, pour conserver sa maîtrise sur le long terme.

☐ Je peux :

- Attribuer le foncier contre un loyer.
- Conditionner mon soutien au projet à :
 - 1) Une participation minoritaire de la collectivité au capital ;
 - 2) Une place dans la gouvernance.

Conseil Terra Energies : identifier dès le départ sa volonté ou non de rester dans le projet sur le long terme, et choisir son option en

Bien s'entourer

De nombreux acteurs spécialisés existent, aidez-vous !

Acteurs territoriaux :

- **Terra Energies** : l'outil régional d'investissement
- **CIRENA** : l'outil régional pour accompagner l'émergence de projets citoyens
- Les **SEM départementales** : les outils départementaux, issus des syndicats de communes

Acteurs nationaux :

- **Les Générateurs** : l'outil d'information national
- **Energies Partagées** et **EPI** : le mouvement national accompagnant les projets citoyens d'énergie renouvelable, et son outil d'investissement



Quelques exemples Terra Energies

Le projet éolien citoyen d'Andilly-les-Marais (17)

Puissance : 16,8 MW (3 mats)

Capital :
- VALOREM : 51 %
- COOPEC : 31 %
- Terra Energies : 18 %

Gouvernance :
- VALOREM : 1 voix sur 3
- COOPEC : 1 voix sur 3
- Terra Energies : 1 voix sur 3

Développeur : VALOREM

Portage des frais de développement : VALOREM

Investissement : 33 M€

Portage des coûts d'investissement : prorata du capital

A noter : prime de développement pour tous les actionnaires, dont la société citoyenne, pour financer des actions de développement durable.



Quelques exemples Terra Energies

Le projet citoyen de Candate Energies (40)

Puissance : 4,5 MWc

Capital :

- St Paul lès Dax : 30 %
- EPI : 20 %
- Terra Energies : 20 %
- SEM40 : 20%
- TE St Paul : 10%

Gouvernance :

- 1 représentant par actionnaire + le président
- Unanimité ou majorité qualifiée 5/6

Développeur : Enercoop + EnrCiT

Portage des frais de développement : Enercoop + EnrCiT

Investissement : 4 M€

Portage des coûts d'investissement :

A noter : revente de 1% des parts initiales de la commune au moment du financement pour rémunérer sa contribution au développement.



Quelques exemples Terra Energies

Les projets de l'Institution Adour (64 & 40)

Puissance : 136 MWc (en développement)

Capital :

- SOREGIES : 49 %
- EPTB : 6 %
- 6 x partenaires territoriaux : 45 %

Gouvernance :

- 1 membre 1 voix
- Décision à la majorité des 2/3

Développeur : SOREGIES

Portage des frais de développement : SOREGIES

Investissement : N/A

Portage des coûts d'investissement : prorata du capital

A noter : un mécanisme de conversion de loyer en apport en nature est prévu pour l'EPTB.





Communauté de Communes
des Landes d'Armagnac Aquitaine

Une stratégie photovoltaïque comme levier de développement local: Projet NEELA



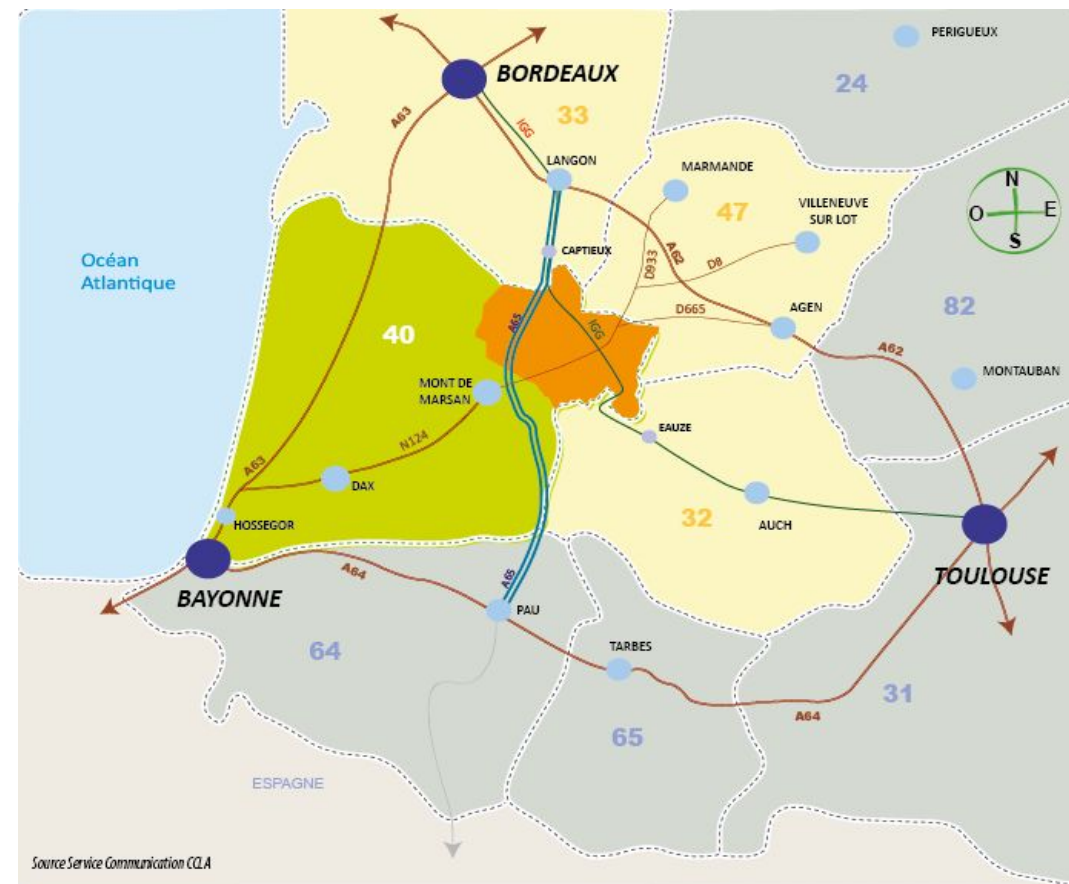
La CCLA acteur et moteur de la transition énergétique

Une collectivité rurale qui dispose de grands espaces naturels

- 27 communes, 106 000 ha pour 11 000 habitants
- Plus de **96% d'espace NAF** et 75% de forêt cultivée avec une **SAU de 16 000ha**.

Une collectivité historiquement mobilisée pour la transition énergétique

- Une démarche TEPOS depuis 2012, 1^{er} TEPCV mixte en 2015 (solidarité rural/urbain sur biomasse) un COT en 2022
- Une ambition d'innovation:
 - Ferme solaire 2009
 - Territoire Hydrogène 2016 (à partir de pin)
 - 1ère valorisation PV décharges landaises
 - Étude agrivoltaïque en 2019
 - Projet Néela (trophée innovation du CRER 2025)

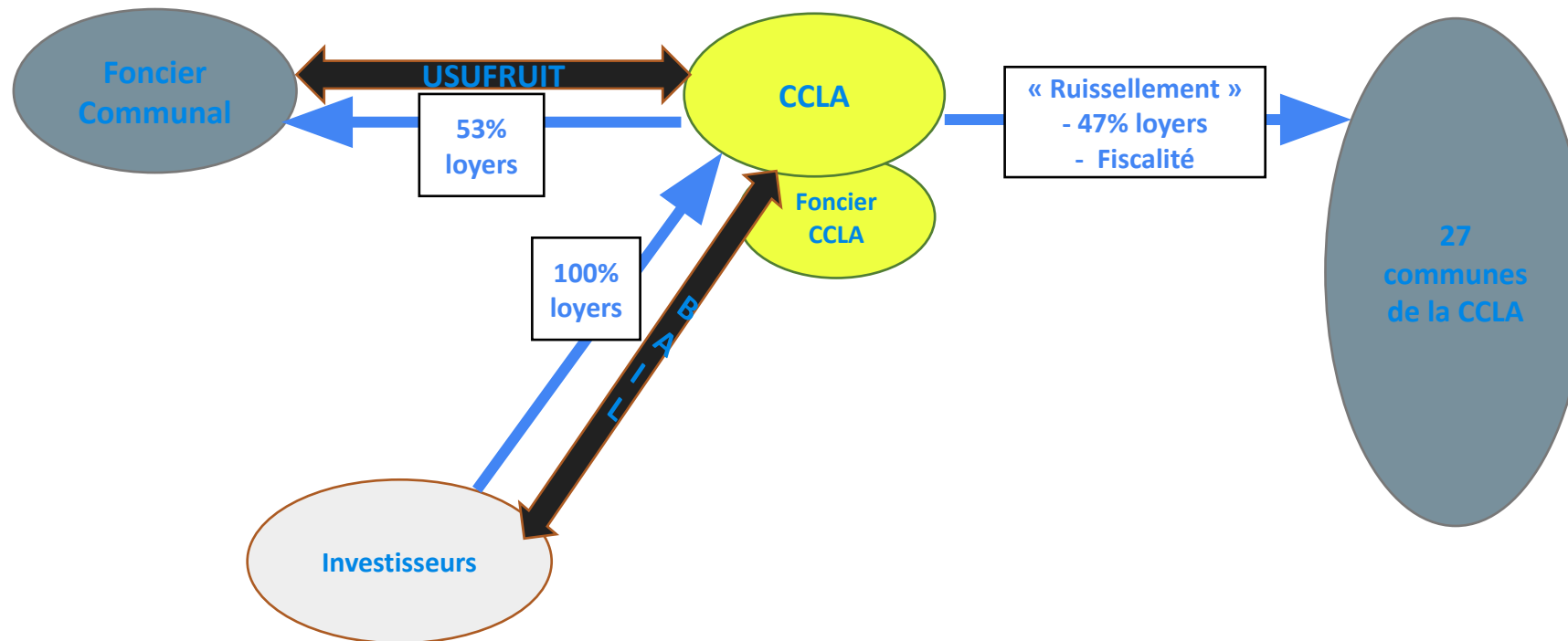


Une stratégie ENR et d'innovation encrée dans l'ADN de la collectivité

La CCLA : une collectivité qui maîtrise son développement ENR

Des choix politiques forts pour préserver le territoire (pression des développeurs) qui ont orientés la stratégie retranscrite au sein des documents d'urbanisme et dans l'exercice de la compétence :

- Planifié dans le SCOT et le PLUi avec une maîtrise des consommations n'espaces NAF
- 100 % des friches déjà investies
- Un portage exclusivement communautaire et sur terrains publics = s'entendre sur les objectifs et moyens
- Avec un partage de la valeur entre EPCI et communes et au service de projets communautaires et communaux: fonds de concours, dotation de solidarité, services communautaires (santé, MSF, enfance-jeunesse, piscine...)



Une répartition des retombées et un partage de la valeur

Un projet territorial pensé pour optimiser les retombées locales

Une collectivité qui choisi ses développeurs et qui est capable de s'impliquer fortement dans la gouvernance (Néela):

Un pilotage qui a permis de fixer les attendus et « les règles du jeu » dans le choix de partenaires (AMIs) :

- Prise de participation (minoritaire) avec ses partenaires territoriaux dans la SPV pour toute la durée du projet
- Possibilité d'ouvrir à un collectif citoyen et propositions de gouvernance partagée
- Propositions de partenariat territorial au service transition énergétique (libre) et rappel de l'enjeu d'innovation
- Mise à disposition des terrains sur 30 ans maximum (en lien avec l'usufruit) avec des possibilités de poursuivre plus longtemps mais soumis à l'accord unanime des parties (la SPV, la CCLA et la/les communes concernées).

Spécificité de l'AMI suivant : Introduction au PPA local (manifeste une intention/volonté) et volonté d'intégrer les futurs projets à une opération territoriale d'autoconsommation collective

Des réponses permettant de juger des éléments techniques et financiers ainsi que « l'état d'esprit »:

- Modèle d'affaire permettant de vérifier la solidité de l'offre (avec prix de vente de l'électricité envisagée),
- Eléments principaux de la promesse de bail (loyers, durée, indemnité d'immobilisation, remise en état du site, provision démantèlement...),
- Modalités de gouvernance et prise de décisions (quelle place pour la/les collectivités),
- Eléments de rémunération des parties et retombées locales

Un portage politique fort et une montée en compétence

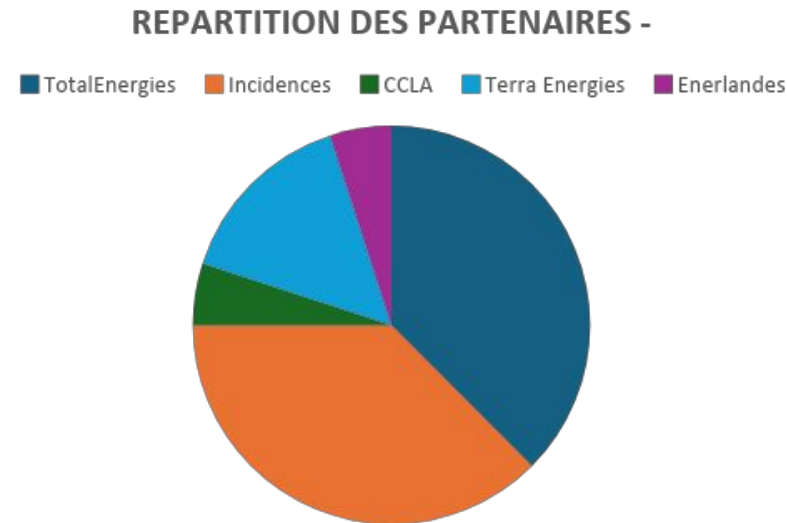
Des retombées locales justifiant l'implication dans le codéveloppement

La collectivité intègre les sociétés de projets avec:

- La possibilité d'imposer des partenaires territoriaux
- Une place durable dans la gouvernance (même en cas de revente du projet)
- Un pacte qui garantit la prise en compte des intérêts territoriaux (décisions unanimes sur certains points et présence au quorum d'au moins un partenaire territorial)
- Un accès aux dividendes (possibilités de négocier dès le début la façon dont la collectivité pourra financer sa prise de part)

Leviers locaux identifiés:

- Conception de la centrale = paysage/environnement, risque incendie (innovation)
- Vente de l'électricité décarbonée pour usages locaux = compétitivité et attractivité
- Entretien des sites = maîtrise du risque et possible travail en régie
- Boisements compensateurs locaux = conservation surfaces forestières, valorisation PAV, opportunité financière locale (1,5M€)



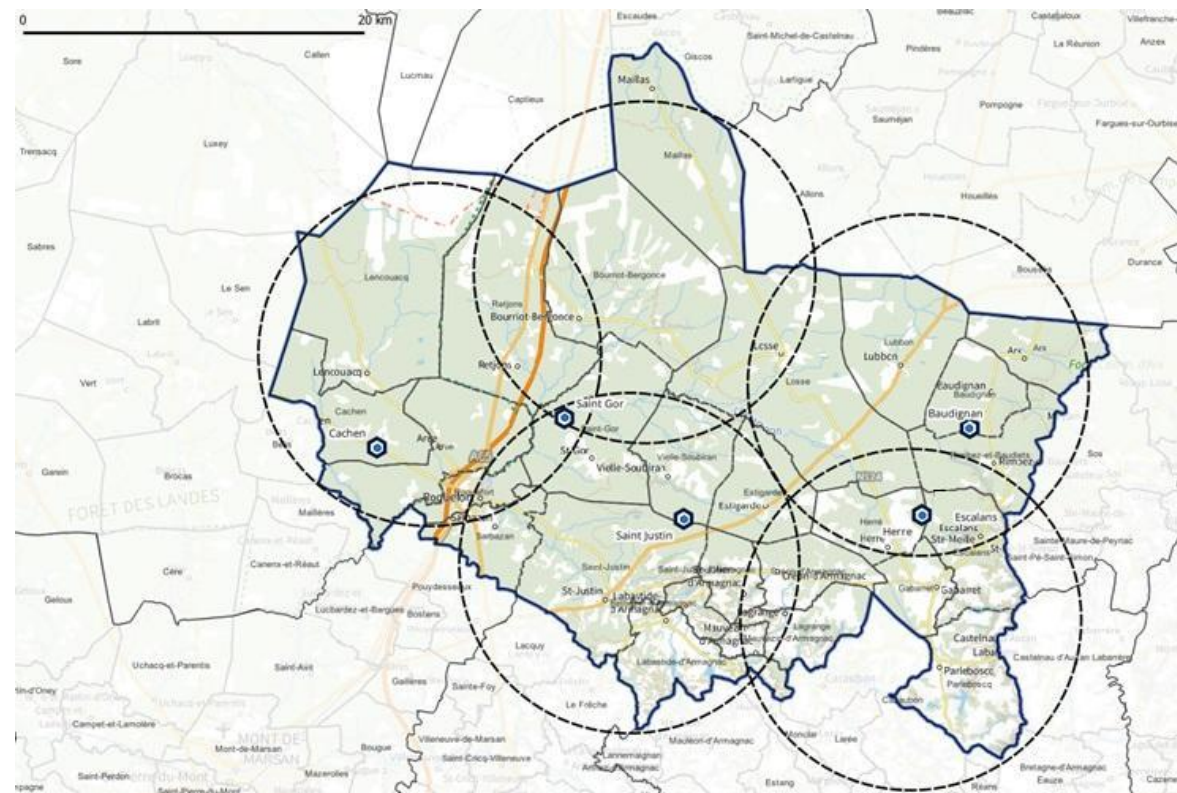
Choix d'un maillage territorial des projets permettant de valider un modèle d'autoconsommation collective territoriale

Projet néela : un projet innovant et solidaire



Le choix **d'un maillage territorial des projets** qui a permis de valider un **modèle d'autoconsommation collective territoriale** = pas sur toutes les communes (terrains publics, enjeux environnementaux, volonté politique).

- **Une innovation** sur le volume de personnes concernées : 11 000 habitants (pour 12 000 participants en France à l'été 2025).
- 4 Projets validés et 1 projet en cours d'instruction (~120Mwc) avec une répartition territoriale permettant la **création de 5 boucles d'autoconsommation collective** mais **d'une seule PMO**.
- Permettant de **proposer de l'électricité verte, locale et compétitive à l'ensemble des consommateurs** :
 - collectivités, citoyens et PME
 - et en complément d'une réflexion sur **les contrats locaux d'approvisionnements de longue durée (PPA)**



L'autoconsommation collective territoriale: une ambition et un défi

Les partenaires et leurs missions



→ Pilotage du développement des projets solaires (urbanisme, étude d'impact, autorisation, concertation, autoconsommation, PPA)



→ Appui au développement, élaboration du plan d'affaires et montage du financement, conception du design des projets, raccordement, maîtrise d'ouvrage déléguée, exploitation-maintenance



→ Pilotage de la relation foncière, urbanisme et planification territoriale, recherche boisements compensateurs locaux, portage politique auprès de l'administration, accompagnement concertation / communication / relations services instructeurs / recrutement ACC



→ Accompagnement global de la collectivité et des intérêts de la collectivité dans la relation avec les acteurs de la SPV. Accompagnement de la SPV dans les étapes clés: création SAS, relations services de l'Etat, concertation territoriale, relations services instructeurs, autoconsommation, PPA, suivi financier



→ Accompagnement global avec relations services de l'Etat, autoconsommation, PPA, suivi financier

Quelques points d'attention

- Tout ce qui n'est pas prévu au début est parfois difficile à ajuster dans le temps
 - ➡ Bien penser à ce que l'on veut et l'imposer dès le début. La collectivité est légitime!
 - ➡ Mettre en concurrence à partir des attentes de la collectivité et ne rien signer en amont
- Importance d'être accompagné par des personnes capables de comprendre et parler techniquement avec les développeurs
 - ➡ Intérêt majeur de faire entrer d'autres partenaires au côté de la collectivité dans la société de projet (fond régional, SEM départementale, ou acteurs type Enercoop, etc...)
- Importance de pouvoir faire monter en compétence les techniciens et élus (communication peu naturelle pour les développeurs)
 - ➡ pas hésiter à demander des explications, notamment pour comprendre où va la valeur
- Importance de comprendre qui paye quoi et qui se rémunère sur quoi
 - ➡ pas sous-estimer la mobilisation de la collectivité qui est importante et énergivore (notamment dans le dialogue avec l'administration et la concertation des acteurs à sensibiliser en amont: Préfet, DDTM, DFCI, ONF, recherches de boisements compensateurs...) et la durée de développement
 - ➡ Quelle prime de réussite (puisque pas accès à une rémunération directe du codéveloppement)?
 - ➡ Quand sortir les fonds? Limites de la phase développement et construction floues...
 - ➡ La durée de mobilisation des fonds pour une commune ou EPCI est limitée dans le temps

La collectivité est un acteur clé du développement

Un projet sur le temps long...

2009/
2016

- Expérience d'accueil PV relation simple de foncier (loyer)
- Expérience d'accueil PV avec investissement participatif (3 ans)

2022/
2023

- AMI recherche développeur avec collectivité dans gouvernance/retombées locales
- AMI recherche développeur avec CCLA gouvernance et ACC
- Étude préalable validant le modèle ACC sur toutes les boucles

2024/
2025

- Lancement Marque Néela et site internet préfigurant la PMO
- Accompagnement instruction (Pôle ENR, rencontre DREAL, Préfet...)
- Recherche des boisements compensateurs (valorisation des « friches »)

2026/
2027

- 4 PC obtenus (1 recours sur un défrichement/PC)
- Travail sur le raccordement
- Travail sur le tarif et la vente de l'électricité (CRE ou PPA) et à l'issue poursuite opérationnelle de l'ACC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



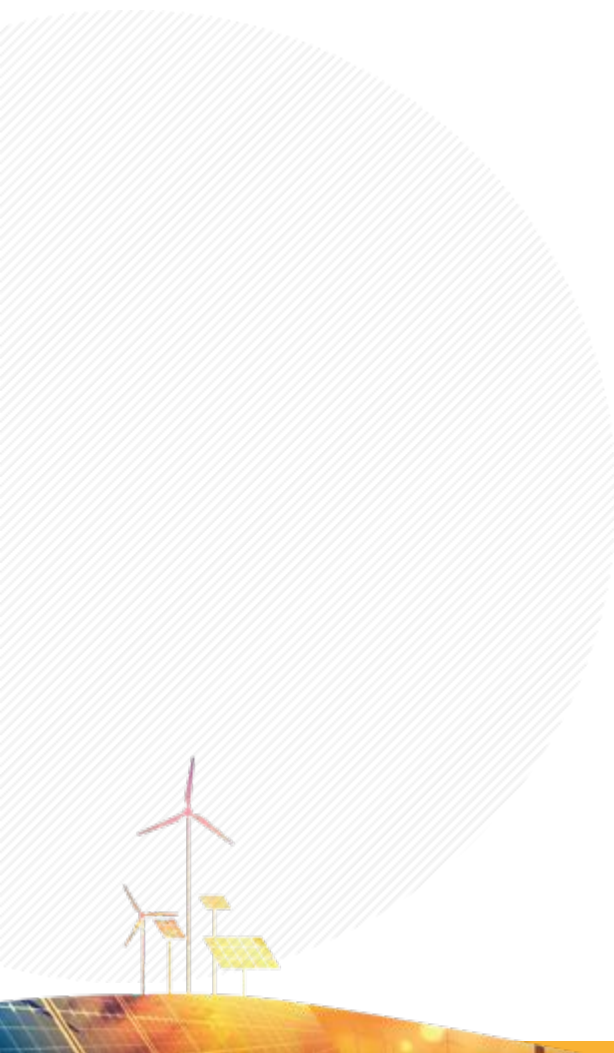
UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Merci pour votre attention !

Temps d'échanges
Questions/Réponses





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

VOS CONSEILLERS LES GÉNÉRATEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Mathieu MANSOURI

Directeur adjoint et
responsable de Pôle
CRER Nouvelle-Aquitaine



Nacer LEROUX

Chargé de mission
Électricité renouvelable
CRER Nouvelle-Aquitaine



Arnaud DE OLIVEIRA

Chargé de mission
Energies renouvelables
ALEC 33



Mathilde BACQUET

Chargée de
développement territorial
CIRENA



Alvina HEYNE

Responsable d'antenne
CRER Nouvelle-Aquitaine



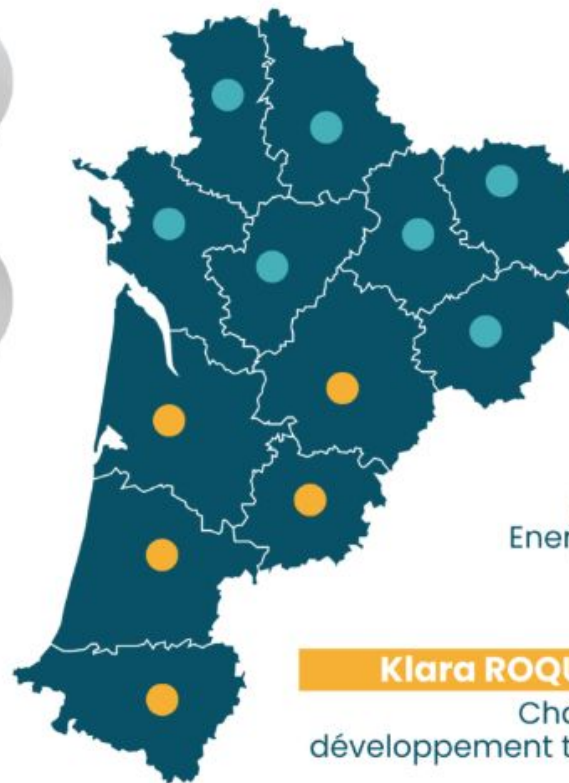
Eliot WATTEZ

Chargé de mission
Energies renouvelables
ALEC 33



Klara ROQUES

Chargée de
développement territorial
CIRENA



CONTACTEZ LE RESEAU

nouvelle-aquitaine@generateurs.info

